

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue le 20 juin 2007 à Joliette, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.

Étaient présents :

Beaulieu, Céline
Blais, Maurice
Ducharme, Marcel
Foisy, Jean-François
Gagné, Doris
Lachapelle, Thérèse

Legault, Carol
Martineau, Mario
Ouellet, Yvan
Parkinson, Merle

Étaient absents :

Langevin, Nicole
Sabourin, Nicole

Thiffault, Daniel

Personnes ressources :

Bernard Dupont
Coutu, Michel
Gagnon, Rosette
Gagnon, Suzie

Mailloux, Michelle
Marcoux, Laurent
Piché, Claude
Thompson-Trudeau, Joyce

Secrétaire-rédactrice :

Didoné-Arseneau, Sylvie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les avis de convocation requis ayant dûment été envoyés et considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance régulière du 2007-05-08
4. Information du président-directeur général
 - 4.1 Information générale
 - 4.2 Suivis de la parole à l'assemblée de la dernière rencontre
5. Suivis des comités et commissions du conseil d'administration
 - 5.1 Comité de vérification
 - 5.1.1 Rapport du comité de vérification du 13 juin 2007 : rapport financier annuel de l'Agence (AS-475) exercice 2006-2007 et approbation du rapport financier annuel consolidé - fonds de santé au travail - exercice financier terminé le 6 janvier 2007
 - 5.2 Comité de vigilance et de la qualité
6. Parole à l'assemblée
7. Nomination d'un membre au comité de vigilance et de la qualité
8. Nomination de la présidente du processus de désignation des membres de la commission infirmière régionale et détermination de la date de désignation
9. Nomination de la présidente du processus de désignation des membres de la commission multidisciplinaire régionale et détermination de la date de désignation
10. Adhésion du conseil d'administration aux «Exigences en matière de sécurité pour le raccordement au réseau de télécommunications sociosanitaire »
11. Adoption des règles de fonctionnement pour la transmission au conseil d'administration des conclusions des plaintes par le commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services

12. Adoption du règlement de régie interne du comité de vigilance et de la qualité de l'Agence
13. Bilan de suivi de gestion de l'entente de gestion et d'imputabilité 2006-2007
14. Mesures administratives particulières applicables au personnel clinique pour 2007-2008
15. Répartition budgétaire 2007-2008 pour le comité régional de développement du personnel d'encadrement et les établissements
16. Nomination des membres du Forum de la population
17. Adoption du calendrier des rencontres du conseil d'administration pour la période de septembre 2007 à juin 2008
18. Lancement du site Web de l'Agence
19. Divers
20. Documents déposés
21. Date de la prochaine rencontre
22. Levée de la séance

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-018

3. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2007-05-08

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par madame Merle Parkinson, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 8 mai 2007 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-19

Suivis du procès-verbal

Tous les suivis ont été faits.

4. INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 Information générale

Monsieur Foisy souligne que monsieur David Whissell, ministre du Travail et ministre responsable de la région de Lanaudière, au nom du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, a annoncé qu'une unité de médecine familiale (UMF) sera établie dès cette année au Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière. Cette unité accueillera éventuellement une douzaine de résidents en médecine familiale par année.

À titre d'information, monsieur Foisy informe les membres que l'ensemble des rapports d'appréciation des visites des établissements sont désormais placés sur le site Internet du MSSS. Ces visites d'appréciation de la qualité constituent un des outils dont dispose le ministre de la Santé et des Services sociaux pour veiller à ce que toute personne qui vit dans un milieu de vie substitut rattaché ou faisant partie du réseau public puisse bénéficier de services adéquats et d'un environnement physique de qualité.

De plus, le président-directeur général souligne que le Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière a complété l'implantation de la première phase de 36 lits de soins de longue durée dans l'ancienne installation de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur.

4.2 Suivis de la parole à l'assemblée

Le président-directeur général de l'Agence précise que les budgets de développement pour l'année en cours ne sont pas encore connus et que l'Agence analysera la demande de l'organisme Entraide pour la déficience intellectuelle du Joliette métropolitain quand elle aura la confirmation de ces budgets, et en conformité avec nos processus d'attribution.

5. SUIVIS DES COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1 Comité de vérification

- 5.1.1 Rapport du comité de vérification du 13 juin 2007 : rapport financier annuel de l'Agence (AS-475) exercice 2006-2007 et approbation du rapport financier annuel consolidé - fonds de santé au travail - exercice financier terminé le 6 janvier 2007

CONSIDÉRANT l'analyse par les membres du comité de vérification de tous les sujets présentés à la rencontre du 13 juin 2007;

CONSIDÉRANT l'avis sans réserve du Vérificateur général du Québec sur les rapports financiers annuels de l'Agence pour l'exercice 2006-2007 (AS-475 et Fonds de santé au travail);

CONSIDÉRANT que les membres du comité de vérification recommandent l'approbation des documents présentés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par monsieur Yvan Ouellet, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'APPROUVER le rapport financier annuel de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière (AS-475) pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et présentant les résultats suivants, à savoir :

- activités principales – surplus 101 006 \$
- activités accessoires – surplus 17 253 \$

D'APPROUVER le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail, activités courantes, de l'exercice terminé le 6 janvier 2007 pour la région de Lanaudière.

D'APPROUVER le compte rendu déposé de la rencontre du comité de vérification tenue le 13 juin 2007.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-20

5.2 Comité de vigilance et de la qualité

Le conseil a pris connaissance du rapport d'étape sur le nombre de plaintes traitées par l'Agence, depuis le 15 avril 2007. L'Agence reçoit les plaintes concernant les services qu'elle offre dans l'exercice de ses fonctions, celles touchant les résidences privées pour personnes âgées, les organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux de même que les entreprises de services ambulanciers. Des 15 plaintes traitées et pour lesquelles une conclusion a été rendue, sept concernaient des résidences privées, six des organismes communautaires, une touchait un cas de transport ambulancier et une autre une fonction de l'Agence (placement en centre d'hébergement).

Le comité se préoccupe aussi de la performance, en région, du Programme québécois de dépistage du cancer du sein; un état de situation doit ultimement être présenté. Il entend également faire la promotion du régime d'examen des plaintes auprès de la population et travaille à mieux s'outiller pour rehausser le service de traitement des plaintes.

6. PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Le conseil a entendu les représentations de l'organisme Entraide pour la déficience intellectuelle du Joliette métropolitain qui, depuis plusieurs mois, est présent aux séances pour sensibiliser le conseil à ses grands besoins de financement pour assurer des services jugés minimaux à ses membres.

Le conseil a également entendu les représentants syndicaux de la FSSS CSN qui sont inquiets de l'avenir de la phase II prévoyant l'aménagement de 36 autres lits de soins de longue durée dans l'ancien hôpital Le Gardeur à Repentigny et déposent un dossier de presse à ce sujet. Le président-directeur général, Monsieur Foisy, a dit que les analyses faites par le MSSS à ce sujet suivaient leur cours. Il a tenu à corriger l'affirmation selon laquelle l'Agence bloquerait les crédits budgétaires faute de performance à l'urgence de l'hôpital Pierre-Le Gardeur. M. Foisy a dit qu'il n'y avait jamais eu de communication en ce sens et qu'au contraire, ce projet aurait un impact sur l'engorgement de l'urgence.

7. NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

CONSIDÉRANT la création du comité de vigilance et de la qualité par le conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux le 21 juin 2006;

CONSIDÉRANT la composition de ce comité conformément à l'article 412.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

CONSIDÉRANT que le président-directeur général de l'Agence, le commissaire régional aux plaintes et à la qualité de l'Agence, le représentant des organismes communautaires et le représentant des comités d'usagers au sein du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux sont nommés d'office;

CONSIDÉRANT que le mandat de l'autre membre sera échu à compter du 21 juin 2007;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

DE NOMMER monsieur Maurice Blais à titre de membre du comité de vigilance et de la qualité.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-21

8. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU PROCESSUS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INFIRMIÈRE RÉGIONALE ET DÉTERMINATION DE LA DATE DE DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT que les mandats des membres de la commission infirmière régionale sont échus;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement concernant les modalités de désignation des membres et les règles de fonctionnement de la commission infirmière régionale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Doris Gagné et appuyée par monsieur Yvan Ouellet, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

DE NOMMER madame Sylvie Didoné-Arseneau à titre de présidente du processus de désignation;

DE FIXER la date du processus de désignation au 27 septembre 2007.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-22

9. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU PROCESSUS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MULTIDISCIPLINAIRE RÉGIONALE ET DÉTERMINATION DE LA DATE DE DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT que les mandats des membres de la commission multidisciplinaire régionale sont échus;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement concernant les modalités de désignation des membres et les règles de fonctionnement de la commission multidisciplinaire régionale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Doris Gagné et appuyée par monsieur Yvan Ouellet, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

DE NOMMER madame Sylvie Didoné-Arseneau à titre de présidente du processus de désignation;

DE FIXER la date du processus de désignation au 26 septembre 2007.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-23

10. ADHÉSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LE RACCORDEMENT AU RTSS

CONSIDÉRANT la résolution du Comité de gestion réseau portant sur l'obligation de l'Agence d'être conforme aux exigences de raccordement au réseau de télécommunications sociosanitaire (RTSS);

CONSIDÉRANT les démarches effectuées menant à la conclusion de conformité aux exigences à l'exception d'une d'entre-elles;

CONSIDÉRANT que l'exigence manquante est d'obtenir l'adhésion du conseil d'administration aux exigences en matière de sécurité pour le raccordement au réseau de télécommunications sociosanitaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

D'ADHÉRER aux exigences en matière de sécurité pour le raccordement au réseau de télécommunications sociosanitaire (RTSS)» du MSSS.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-24

11. ADOPTION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT POUR LA TRANSMISSION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CONCLUSIONS DES PLAINTES PAR LE COMMISSAIRE RÉGIONAL AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES

CONSIDÉRANT que l'intention du législateur est de s'assurer que le conseil d'administration de l'Agence est informé des motifs de plaintes ainsi que des recommandations formulées par le commissaire régional;

CONSIDÉRANT que le comité de vigilance et de la qualité est composé de quatre membres qui siègent au conseil d'administration tel qu'il est prévu par la Loi;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par monsieur Yvan Ouellet, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

DE MANDATER le comité de vigilance pour recevoir l'ensemble des conclusions rendues par le commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services;

DE DEMANDER au comité de vigilance de faire, à chaque séance régulière du conseil, un rapport sommaire des plaintes conclues depuis la dernière séance régulière. De plus, dans les dossiers plus complexes, un rapport plus détaillé sera présenté à la séance de travail.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-25

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ DE L'AGENCE

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a créé, lors de la séance du 21 juin 2006, le comité de vigilance et de la qualité tel que prescrit à l'article 412.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

CONSIDÉRANT que le comité de vigilance et de la qualité a réalisé un projet de règlement qui précise les règles de fonctionnement du comité, son rôle, ses fonctions et sa composition, et ce, conformément aux articles 412.1 à 412.3 de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par monsieur Mario Martineau, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

D'ADOPTER le règlement de régie interne du comité de vigilance et de la qualité tel que déposé.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-26

13. BILAN DE SUIVI DE GESTION DE L'ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2006-2007

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux quant à l'offre de service et à l'entente de gestion et d'imputabilité;

CONSIDÉRANT les travaux menés avec le réseau quant à la production de données fiables;

CONSIDÉRANT que ce bilan de suivi de gestion doit être adopté par le conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

D'ADOPTER le bilan de suivi de gestion de l'entente de gestion et d'imputabilité à la fin de la treizième période financière 2006-2007;

DE TRANSMETTRE ce bilan au ministère de la Santé et des Services sociaux;

DE L'INTÉGRER ultérieurement au rapport annuel de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

DE FÉLICITER l'ensemble des acteurs du réseau qui ont grandement contribué à l'atteinte de ces résultats dont la région est fière, et ce, malgré les difficultés de recrutement de personnel et le degré élevé des objectifs qui étaient fixés.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-27

14. MESURES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES APPLICABLES AU PERSONNEL CLINIQUE POUR 2007-2008

CONSIDÉRANT les mesures administratives annoncées par le ministre visant une plus grande disponibilité du personnel clinique, particulièrement de soir, de nuit et de fin de semaine, et ce, sans provoquer l'épuisement du personnel et une surenchère entre les établissements;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe budgétaire régionale allouée aux mesures administratives est de 196 600 \$;

CONSIDÉRANT que ce montant doit être réparti par l'Agence, en conformité avec les orientations ministérielles, aux établissements de la région en plus grande difficulté, à l'égard de la pénurie de personnel clinique de soir, de nuit et de fin de semaine;

CONSIDÉRANT que le financement s'actualise à l'hiver, sur présentation par l'établissement d'un bilan d'application des mesures et de plans d'action à l'égard de l'organisation du travail et de la gestion de la présence au travail (s'il y a lieu);

CONSIDÉRANT les travaux effectués par l'Agence relativement aux critères de répartition;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Doris Gagné, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'AUTORISER le président-directeur général à appliquer les critères d'allocation suivants :

- 97 % du montant aux deux centres de santé et de services sociaux au prorata du nombre de personnel clinique visé;
- 3 % du montant à distribuer aux autres établissements, au besoin, après analyse de leur demande.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-28

15. RÉPARTITION BUDGÉTAIRE 2007-2008 POUR LE COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT ET LES ÉTABLISSEMENTS

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité régional de développement du personnel d'encadrement (CRDPE) de répartir 85 % du montant annuel versé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour la formation des cadres, soit 315 580 \$ entre les établissements au prorata du nombre de cadres;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du CRDPE de réserver 15 % du montant annuel versé par le MSSS pour la formation des cadres, soit 55 691 \$ au CRDPE à la condition de retourner aux établissements les sommes non utilisées, s'il y a lieu.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

DE RÉPARTIR 85 % du montant alloué (371 271 \$) par le ministère de la Santé et des Services sociaux, soit 315 580 \$ entre les établissements, au prorata du nombre de cadres;

DE RÉSERVER 15 % du montant alloué (371 271 \$) par le ministère de la Santé et des Services sociaux, soit 55 691 \$ au CRDPE;

DE RÉPARTIR les fonds non utilisés par le comité régional de développement du personnel d'encadrement à la fin de l'année financière entre les établissements, au prorata du nombre de cadres.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-29

16. NOMINATION DES MEMBRES DU FORUM DE LA POPULATION

CONSIDÉRANT que les mandats des membres du Forum de la population sont échus;

CONSIDÉRANT qu'une entente doit être convenue avec la Conférence régionale des élu(es) Lanaudière concernant la composition spécifique du Forum de la population et les modes de consultation des organismes pour la désignation de ses membres;

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue avec la Conférence régionale des élu(es) Lanaudière prévoit la formation d'un comité pour analyser les candidatures et proposer au conseil une ou des hypothèses de composition du Forum de la population;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

D'AUTORISER le président-directeur général à signer l'entente intervenue avec la Conférence régionale des élu(es) Lanaudière concernant la mise sur pied du Forum de la population pour et au nom de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du comité d'analyse des candidatures :

- madame Céline Beaulieu
- monsieur Carol Legault
- monsieur Yvan Ouellet
- monsieur Claude Piché
- madame Thérèse Lachapelle

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-30

17. ADOPTION DU CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE 2007 À JUIN 2008

CONSIDÉRANT le règlement de régie interne du conseil d'administration prévoit que le conseil doit tenir au moins (6) séances régulières par année, tel que prescrit à l'article 408 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

CONSIDÉRANT que certains postes sont vacants au sein du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière et qu'on ne peut présumer de la disponibilité des nouveaux membres pour les dates suggérées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par monsieur Mario Martineau, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

D'ADOPTER le calendrier suivant des rencontres, sous réserve de la disponibilité des nouveaux membres à être nommés :

- mardi 18 septembre 2007
- mercredi 24 octobre 2007
- mardi 11 décembre 2007
- mercredi 13 février 2008
- mardi 1er avril 2007
- mercredi 21 mai 2008
- mercredi 18 juin 2008

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-31

18. LANCEMENT DU SITE WEB DE L'AGENCE

Monsieur Foisy, au nom du personnel de l'Agence, est fier de procéder au lancement public du nouveau site internet de l'Agence qui a été mis en ligne aujourd'hui même.

Madame Michelle Mailloux, analyste en informatique à l'Agence, fait une brève présentation du nouveau site Internet de l'Agence.

À l'adresse : www.agencelanaudiere.qc.ca on accède à une foule d'informations sur les services, le fonctionnement, les décisions de l'Agence et les programmes qu'elle soutient.

L'internaute pourra également consulter une riche documentation sur les caractéristiques de la population lanaudoise et aussi de multiples références à des sites et données reliés au domaine de la santé et des services sociaux.

Le site sera régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'actualité et évoluera pour répondre encore plus adéquatement aux besoins.

CONSIDÉRANT les efforts déployés par le personnel de l'Agence pour mettre en place un site Web pour l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière dans lequel on peut accéder à une foule d'informations sur les services, le fonctionnement, les décisions de l'Agence et les programmes qu'elle soutient;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

DE FÉLICITER le personnel de l'Agence, et plus particulièrement madame Michelle Mailloux, pour sa grande contribution à la mise en place du site Web de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2007-32

19. DIVERS

Aucun dossier.

20. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés pour information :

- communiqués.

21. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mardi 18 septembre 2007.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 15.

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Maurice Blais, président
Jean-François Foisy, président-directeur général